

Les moyens de ses conquêtes : la Grande armée.

Les troupes sont formées de conscrits. Ce système a été efficace malgré les nombreux déserteurs qui obligeront l'armée à enrôler des bataillons étrangers. Le soldat, ou grognard, de la Garde est fanatiquement dévoué à l'Empereur, qui sait se faire apprécier de ses troupes.

4) *La chute de l'Empire et les Cent jours.*

La chute :

En 1812, Napoléon envahit la Russie au printemps sans rencontrer une grande résistance. En arrivant à Moscou, les Russes incendient leur capitale pour priver l'armée française de ravitaillement. Napoléon est contraint à la retraite. L'armée est alors décimée par le froid, la faim et les attaques du tsar sur les arrières des troupes. L'épisode le plus dramatique se situant sur la Bérézina.

En 1813, face à la Prusse et la Russie, Napoléon connaît de nouvelles défaites qui le contraignent à abdiquer le 06-04-1814.

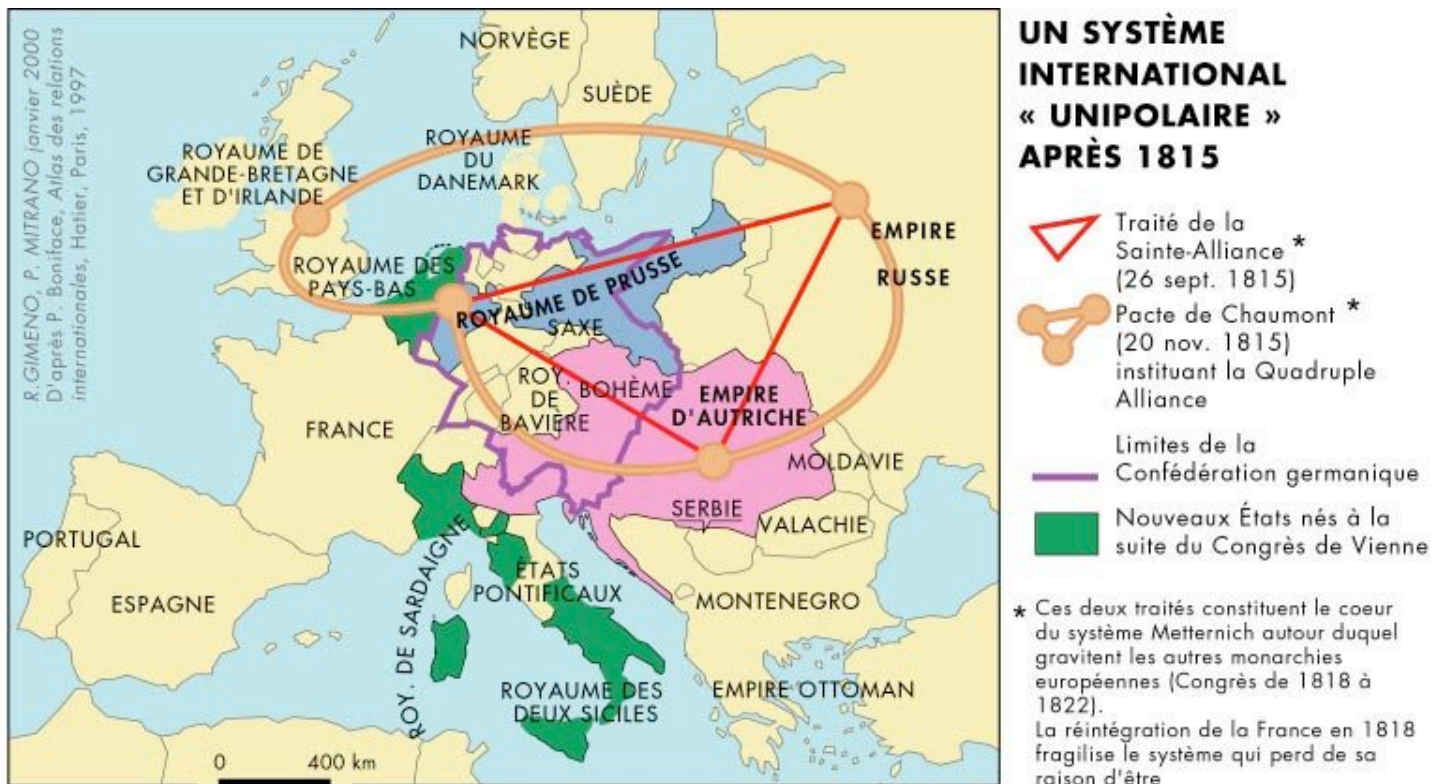
Les Cent jours :

La monarchie est rétablie avec le retour du Bourbon Louis XVIII. Exilé dans l'île d'Elbe, Napoléon suit avec intérêt l'impopularité du nouveau régime. En mars 1815, il reprend le pouvoir mais doit faire face à une nouvelle coalition. En juin 1815, il perd la bataille décisive de Waterloo et doit se rendre aux anglais qui l'exilent dans l'île de sainte Hélène où il meurt en 1821.

Le Congrès de Vienne :

Les coalisés se réunissent en congrès en 1815 à Vienne pour réorganiser l'Europe selon des principes de légitimité, de restauration des familles princières et de solidarité des princes.

L'équilibre européen se fait au profit des quatre grands vainqueurs : la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse.



III. Napoléon et l'Empire (1799-1815).

1) L'établissement du pouvoir.

Ses origines :

Né en 1769 à Ajaccio (Corse) dans une famille de petite noblesse, Napoléon Bonaparte suit des études militaires à l'école de Brienne. Il s'illustre pendant le Directoire lors de la campagne d'Italie et d'Égypte et prend le pouvoir par la force le 18 Brumaire (novembre 1799).

Le consulat :

La nouvelle constitution est autoritaire. Malgré ses apparences républicaines, elle est en réalité à tendance monarchique. Le pouvoir est confié à trois consuls. Seul le premier consul (Napoléon) a de réels pouvoirs.

L'établissement de l'Empire :

Napoléon est élevé à la dignité impériale héréditaire sous le titre de Napoléon 1^{er} et se fait sacré le 02 décembre 1804 à Paris. Il règne en maître sur l'Empire mais se fait secondé par Talleyrand (affaires étrangères) et Fouché (police).

2) La France transformée.

Les réformes administratives :

Les fonctionnaires locaux sont nommés et dépendent du pouvoir central. Ce sont les préfets dans les départements, les sous-préfets dans les arrondissements et les maires dans les communes.

Les juges sont nommés et chargés de rédiger le **Code civil**. Les **Lycées** font apparition pour former les futurs cadres du régime. La Légion d'honneur permet de récompenser les notables du régime.

Les réformes économiques :

La stabilité monétaire est assurée avec la création du franc germinal.

La situation avant le Franc Germinal	Les avantages du Franc Germinal
<ul style="list-style-type: none">• On a de multiples lieux de fabrications.• On change de monnaie souvent: il y en a plusieurs en circulation.• On change le poids: ne correspond plus à sa valeur• Les gens préfèrent garder les pièces qui sont réputées avoir le plus de valeur.	<ul style="list-style-type: none">• Poids fixe• Fabriqué seulement par la Banque de France• Ne change pas de 1803 à 1814

L'activité économique est prospère grâce au développement de l'industrie et des voies de communication. Ce sont finalement les notables qui tirent le plus de profit de cette situation.

3) Napoléon et L'Europe.

La formation du grand Empire :

Les coalitions contre la France sont nombreuses, mais sont tour à tour vaincues par le génie militaire de Napoléon. Après la défaite de Trafalgar face à l'Anglais Nelson, Napoléon décide d'interdire tout commerce avec les îles britanniques pour ruiner les Anglais (Blocus). Après de grandes victoires à Austerlitz ou Iéna contre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes ; il atteint son expansion maximale en 1811. Il place certains membres de sa famille à la tête de plusieurs provinces conquises comme l'Italie et l'Espagne.

3) *La République bourgeoise.*

La fin de la terreur.

Les députés de la *convention* reprennent la direction du pays : on les appelle les *Thermidoriens*. Ils s'empressent de mettre fin aux excès, les prisons se vident et le tribunal révolutionnaire cesse son activité.

La loi d'amnistie politique le 28 octobre 1795.

1. A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera abolie dans la république française.
2. La place de la révolution portera désormais le nom de place de la Concorde.
3. La convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation, mandat d'arrêt mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs à la Révolution. Tous détenus à l'occasion de ces mêmes événements seront immédiatement élargis, s'il n'existe point contre eux de charges relatives à la conspiration du 13 Vendémiaire dernier.

Le gouvernement des meilleurs :

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs ; les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois... Vous ne trouverez de pareils hommes que parmi ceux qui possèdent une propriété et qui doivent à cette propriété et à l'aisance qu'elle donne, l'éducation qui les a rendus propres à discuter avec justesse les avantages et les inconvénients des lois. »

Boissy d'Anglas, Discours à la convention, juin 1795.

Une nouvelle constitution est mise en place en 1795. Le pouvoir législatif est exercé par deux assemblées élues au *suffrage censitaire*. Le *pouvoir exécutif* est exercé par un *Directoire* de cinq personnes, d'où le nom de *Directoire* donné à ce régime.

Les oppositions au Directoire.

Le *Directoire* est menacé à droite par les *royalistes* et à gauche par les *jacobins*.

En 1796, il doit par exemple faire face à la *conspiration des égaux* dirigée par **Babeuf** qui élabore pour la 1^{ère} fois une théorie *communiste*.

Le manifeste des égaux.

« Nous voulons l'égalité réelle ou la mort. La Révolution française n'est que l'annonciatrice d'une autre révolution bien plus grande, et qui sera la dernière. Nous ne voulons pas seulement l'égalité écrite dans les droits de l'homme...Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ? Le bien commun, la communauté des biens ! Plus de propriété individuelle, la terre n'est à personne ; les fruits sont à tous le monde. Disparaissez, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés...Peuple de France, proclame avec nous la République des égaux ».

Gracchus Babeuf et S. Maréchal, 1797.

Le coup d'état de Bonaparte.

Bonaparte profite de la faiblesse du *Directoire* pour prendre à son tour le pouvoir par la force le 18 brumaire 1799.

Pour copie conforme : Coulombeau, secrétaire-greffier."

Des groupes représentant des courants d'opinion s'opposent : **Sans-Culottes** et **Contre-révolutionnaires**.

"La liberté n'est qu'un vain mot quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément. L'égalité n'est qu'un vain fantôme quand le riche par le monopole exerce le droit de vie et de mort sur son semblable. La République n'est qu'un vain fantôme quand la contre-révolution s'opère de jour en jour par le prix des denrées auquel les trois quarts des citoyens ne peuvent atteindre sans verser des larmes"
Jacques Roux chef des Enragés 25 juin 1793

En 1789 on luttait pour la fin des privilèges (naissance), on lutte maintenant contre des inégalités, des distinctions sociales liées à l'argent Ces révolutionnaires sont issus du peuple : artisans, domestiques, sans-emploi ; utilise le tutoiement représenté par Marat l'ami du peuple. Ils sont partisans de réformes importantes : pas de libre propriété qui favorise les plus riches, "maximum des prix" (fixer un prix des denrées à ne pas dépasser), fixer des salaires minimums, contre le libéralisme. Ils se révoltent souvent et font pression sur le gouvernement.

Les Contre-révolutionnaires sont par contre partisans d'un retour à la monarchie.

Les réformes du Comité :

Lutte contre la religion chrétienne :

- ❑ Culte de *l'être suprême*.
- ❑ *Mariage civil*.
- ❑ Création d'un *calendrier révolutionnaire*.

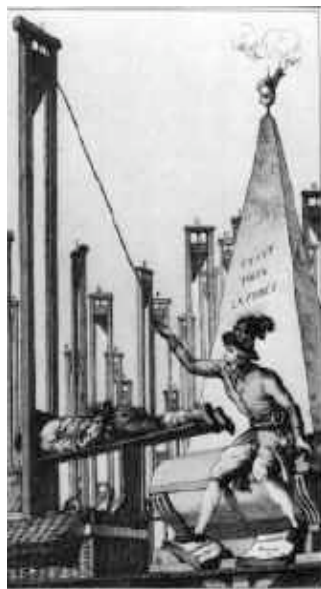
Lutte contre la famine grâce à la *loi du maximum*.

Les divisions à l'intérieur des montagnards.

Division entre les « *enragés* » et les « *indulgents* » :

- ❑ Les « *enragés* » (Hébert) sont favorables à une plus grande terreur.
- ❑ Les « *indulgents* » (Danton) veulent arrêter la terreur.

Robespierre impose alors sa propre *terreur* avant d'être victime lui-même de ce système.



Source: Bibliothèque de la Ville de Paris, Département des Estampes et de la Photographie

Les suspects sous la Terreur

"Commune de Paris

Le 20e jour du 1er mois de l'an II de la République française.[20 vendémiaire an II = 11 octobre 1793]

Extrait du registre des délibérations du Conseil général.

Caractères qui doivent distinguer les hommes suspects, et à qui l'on doit refuser le certificat de civisme.

1 Ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces.

2 Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoient sur le sort du peuple, et sont toujours prêts à répandre des mauvaises nouvelles avec une douleur affectée.

3 Ceux qui ont changé de conduite et de langage selon les événements; qui, muets sur les crimes des royalistes et des fédéralistes, déclament avec emphase contre les fautes légères des patriotes et affectent, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiées, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un modéré ou d'un aristocrate.

4 Ceux qui plaignent les fermiers et les marchands avides contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures.

5 Ceux qui ayant toujours le mot de Liberté, République et Patrie sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur sort.

6 Ceux qui n'ont pris aucune part dans tout ce qui intéresse la révolution et qui, pour s'en disculper, font valoir le paiement de leurs contributions, leurs dons patriotiques, leur service de la garde nationale par remplacement ou autrement, etc.

7 Ceux qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine et ont fait part de fausses craintes sur son établissement et sa durée.

8 Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle.

9 Ceux qui ne fréquentent pas leur section et donnent pour excuse qu'ils ne savent pas parler, ou que leurs affaires les en empêchent.

10 Ceux qui parlent avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires, des défenseurs de la liberté.

11 Ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des sociétés et clubs anti-civiques.

12 Les partisans de La Fayette et les assassins qui se sont transportés au Champ-de-Mars.

Le Conseil général, après avoir entendu la lecture des caractères qui distinguent les gens suspects, en approuve la rédaction, et considérant qu'il est du plus grand intérêt pour la République d'établir sur des bases fixes les motifs de rejet ou d'adoption pour les places,

Arrête l'impression, l'envoi aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires des caractères distinctifs des gens suspects.

Signé : Lubin, vice-président, Dorat-Cubières, secrétaire, greffier adjoint.

Attitude par rapport à l'évolution de la Révolution	Légalité, modération.	Mesures d'exception, radicalisation.
---	-----------------------	--------------------------------------

L'exécution du roi.

Le roi est accusé de corruption, de tentative de fuite et du massacre du champ de mars. Les **Girondins** sont favorables à un sursis pour le roi alors que les **Montagnards** réclament une mort immédiate. **Louis XVI** est finalement exécuté le 21 janvier 1793.

La république menacée.

La menace est double :

- ❑ La guerre contre la coalition étrangère.
- ❑ Les révoltes royalistes ou fédéralistes débouchent sur une *guerre civile*.

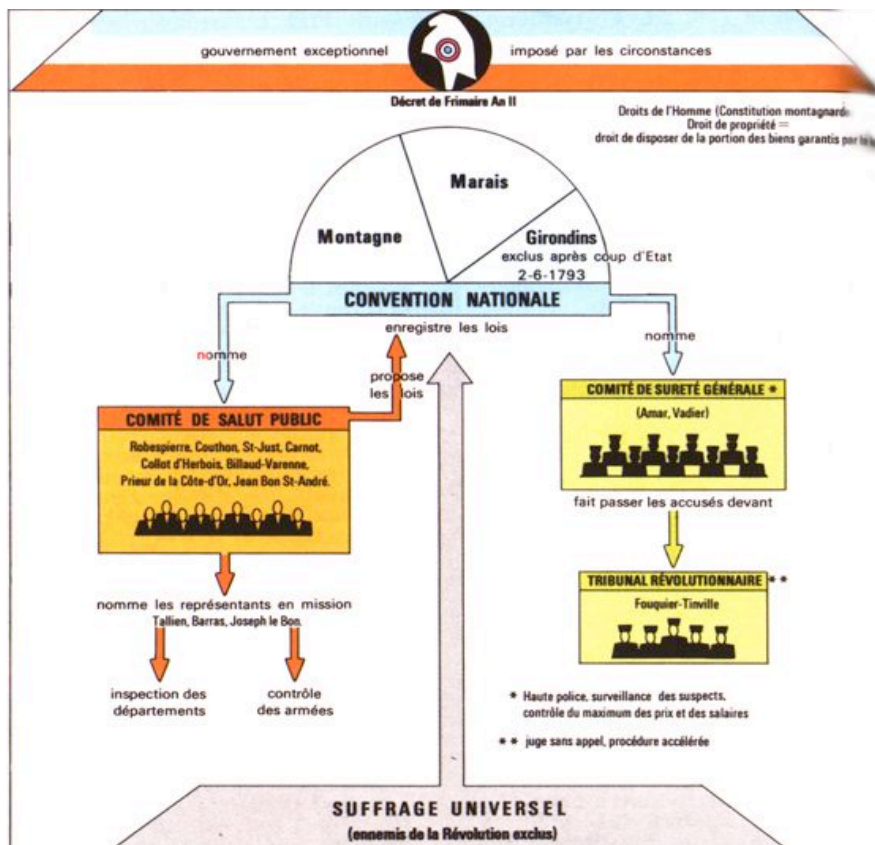
Les armées étrangères se tiennent aux frontières et la France risque d'être envahie. Après la victoire de Valmy (20 Septembre 1792), elle prépare son offensive pour propager la Révolution. La conquête de la Belgique et de Rhénanie entraîne la première coalition, réunissant l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, l'Espagne, les Provinces-Unies et le Piémont contre la France. À l'intérieur, une guerre civile royaliste se déclenche en Vendée, tandis que des soulèvements fédéralistes se développent en province. À Paris, Marat est assassiné par Charlotte Corday (13 Juillet 1793). Face à ces menaces, la *convention* décide d'incorporer en masse les citoyens dans l'armée.

Les difficultés financières subsistent : les contributions ont du mal à rentrer, la guerre coûte cher et les assignats se déprécient. La crise de subsistance n'est toujours pas résolue.

2) La convention montagnarde.

La terreur et le comité de salut public.

Pour défendre la république menacée, les **Montagnards** instaurent la *Terreur*. Les députés confient les tâches au *comité de salut public*. La *loi des suspects* ordonne la liquidation des ennemis de la république (mort de **Marie Antoinette**). Les Girondins hostiles aux mesures de salut public envisagées (réquisitions de blé et taxation du prix du pain) sont guillotins.



Les Autrichiens menacent d'exterminer la population parisienne si elle viole le roi et sa famille (manifeste de Brunswick). Le peuple pense que Louis XVI est ainsi complice des autrichiens.

Le roi est renversé.

En août 1792 le palais des Tuileries est envahi, le roi est emprisonné. Une nouvelle assemblée doit-être élue sous le nom de *Convention*.

La prise des Tuileries (10 août 1792).

« Les Suisses qui défendaient le palais des Tuileries furent massacrés et dépouillés (...). Quelques-uns de ces Suisses qui demandaient grâce furent décapités par la fureur populaire et leurs corps jetés par les fenêtres. Le nombre de morts oscille entre 2 000 et 2 500. Fort heureusement, le roi, la reine, le dauphin et toute la famille royale se rendirent vers huit heures, avant que ne commençât l'assaut, à l'Assemblée nationale et ils y sont restés sains et saufs pendant toute la journée ».

Lettre de Spinola, ambassadeur de Gênes, 1792.

II. La République (1792-1799).

1) La convention.

Girondins et montagnards à l'assemblée.

Élue pour rédiger une constitution, la *convention* va d'abord devoir faire face à de nombreux problèmes. Tous les élus sont favorables à la révolution mais pas de la même façon.

Les **Girondins** sont surtout des bourgeois provinciaux et craignent une *radicalisation* de la révolution. Les **Montagnards**, au contraire, s'appuient sur les *sans-culottes* parisiens pour réclamer des réformes plus radicales. Au centre, un tiers des députés constituent le *marais*. Selon les circonstances, ils votent avec les **Girondins** ou les **Montagnards**.

	Girondins ou Brissotins	Montagnards
Origines sociales	Petite et moyenne bourgeoisie à talent (quelques anciens nobles). Éducation dans les collèges de jésuites et d'oratoriens.	Petite et moyenne bourgeoisie à talent (quelques anciens nobles). Éducation dans les collèges de jésuites et d'oratoriens.
Professions	Avocats et journalistes.	Avocats et journalistes.
Attitude par rapport à la guerre	Ils sont favorables derrière Brissot à la « croisade de la liberté » consolidant et exportant les acquis de la Révolution.	Pour la conquête de frontières naturelles, seul Robespierre était contre.
Projet politique et administratif	Ils désirent un pouvoir fédéral, décentralisé au sein de la République.	On les a « caricaturés » comme centralisateurs. C'est plus leur action politique qui les a amené à la centralisation qu'un véritable projet initial.
Attitude par rapport au roi	Pour épargner le roi.	Pour la mort.
Attitude par rapport au peuple	Méfiance par rapport aux Sans Culottes (voir discours de Brissot 24-10-1792 : « Le peuple est fait pour servir la Révolution, mais quand elle est faite, il doit rester chez lui et laisser à ceux qui ont plus d'esprit que lui la peine de le diriger »)	Ils se déclarent plus égalitaires, prêts à des concessions aux sans culottes pour exercer le pouvoir, et « faire vivre le pauvre », bien que libéraux par définition.
Attitude par rapport à la propriété	C'est un droit naturel, inviolable.	Pour la limitation de ce droit au nom de la justice sociale (pour la distribution des terres aux paysans).
Projet économique	Ils sont favorables à un libéralisme sans entraves ni limites, fondé sur la défense de la propriété.	Dirigisme, maximum des prix.

La réorganisation du royaume.

Les réformes sont diverses :

- Y Vente des biens du clergé.
- Y Création des assignats.
- Y Mis en place d'une nouvelle fiscalité plus égalitaire.
- Y Constitution civile du clergé.

Sur le plan territorial	Sur le plan administratif	Sur le plan judiciaire
83 départements Districts Cantons Communes	Conseil général élu Conseil de Commune élu.	Tribunal criminel avec juge et jury élus Tribunal avec juge élu Juge de paix élu

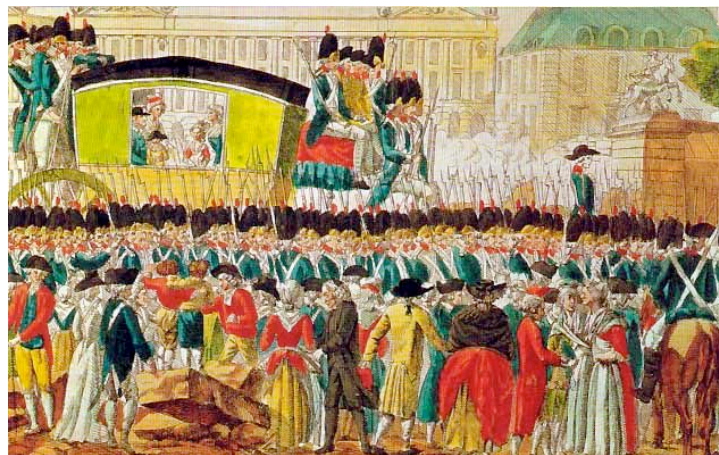
Les réformes divisent les Français.

Les nobles fuient vers l'étranger (« émigrés »), certains prêtres refusent la *constitution civile du clergé* (« les réfractaires ») et certains députés souhaitent un élargissement du *suffrage*.

4) L'échec de la monarchie constitutionnelle.

Le roi s'enfuit.

Au mois de juin 1791, le roi et sa famille font une tentative de fuite qui se termine par une arrestation à **Varennes**. À Paris, l'assemblée donne l'ordre de tirer sur une foule réunie au **champ de mars** pour signer une pétition réclamant la chute du roi. Le régime n'a plus la confiance du peuple.



Gravure du XVIII, musée Carnavalet, Paris.

La guerre est déclarée.

Les monarchies européennes (Prusse, Autriche) veulent intervenir en France pour redonner tous ses pouvoirs au Roi sans Assemblée. En avril 1792 l'assemblée déclare la guerre. Dès le départ, les défaites se multiplient. Face aux menaces extérieures, la **Patrie** est déclarée **en danger** (11 Juillet 1792). Danton proclame le 2 Septembre 1792 :

« Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

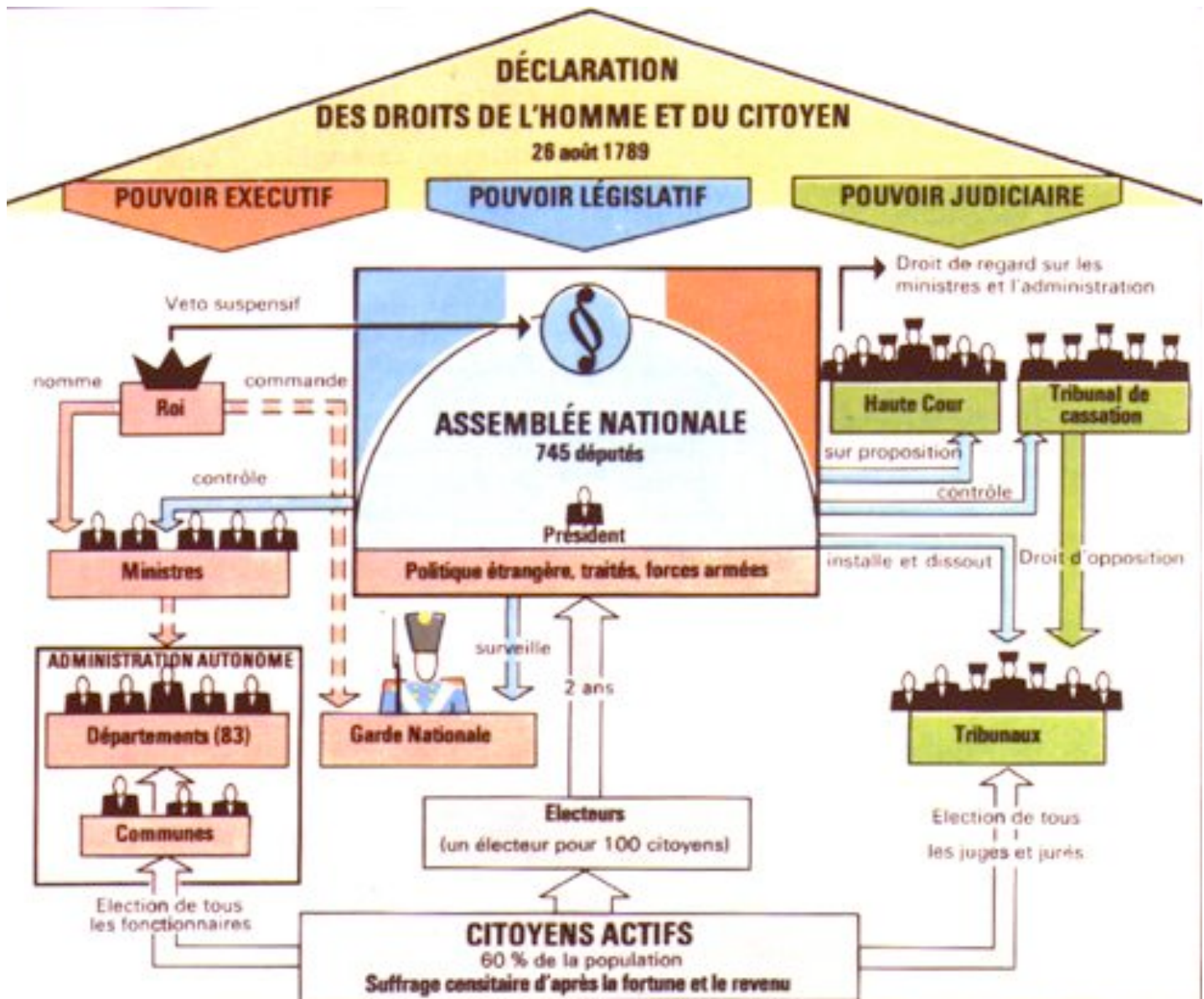
Des volontaires s'engagent pour défendre le pays, notamment les marseillais qui entrent dans Paris en chantant la *Marseillaise*.

3) Le temps des réformes.

Le pouvoir de la nation.

La nouvelle constitution est *promulguée* en septembre 1791. Le principe de la séparation des pouvoirs est respecté. Le *pouvoir législatif* est attribué à une assemblée élue, le roi disposant avec ses ministres du *pouvoir exécutif* (naissance d'une *monarchie constitutionnelle*). Cependant le *suffrage censitaire* limite la représentation nationale.

Le 14 juillet 1790, une grande fête a lieu à Paris. Elle réunit des envoyés de toutes les régions de France. Cette **fête de la fédération** illustre l'union des Français au cours de cette période.



Des organisations révolutionnaires voient le jour comme le **club des jacobins** ou des **Cordeliers** dans lesquels se réunissent les principaux acteurs de la révolution.

2) L'année 1789.

Les cahiers de doléances.

Pour la réunion des *Etats généraux*, les Français rédigent les *cahiers de doléances* qui doivent être présentés au roi. La noblesse et le clergé veulent conserver leurs privilèges, le *tiers-état* réclame l'égalité entre les citoyens et moins d'impôts.

Tableau: élection et fonctionnement des Etats Généraux			
Nobles: comtes, marquis, princes... 0,5% de la pop française	élisent	278 députés (débat entre eux sur les sujets proposés)	une voix
Clergé: évêques, abbés curés... 1% de la pop	élisent	278 députés (débat)	une voix
Tiers Etat : cultivateurs, médecins, avocats, bourgeois habitants des villes, villages 98,5% des français	élisent	556 députés (débat)	une voix

DECISION FINALE DES ETATS-GENERAUX

Comment sont désignés les députés? Comment sont prises les décisions? Qui semble avantagé ou désavantagé? Qui devrait avoir le plus de pouvoir dans cette Assemblée?

*On élit les députés par Ordre. Chaque Ordre représente une voix. Les nobles et le clergé ne représentent que 1,5% de la population française mais ils ont deux voix lors du vote final contre une au Tiers Etat qui devrait pourtant avoir plus de pouvoir car il représente 98,5% des gens (idée du vote par tête).

Les nobles, le clergé et le *tiers-état* s'opposent sur les modalités du vote : par ordre ou par tête ?

Les Etats généraux.

En mai 1789 s'ouvrent les *Etats généraux*. Le *tiers-état* est déçu car le roi n'est pas décidé à faire des réformes et veut un vote par ordre. En réaction, les députés du *tiers-état* se réunissent seuls tout en se proclamant *assemblée nationale* car ils représentent 97 % de la nation.

Le 20 juin, les députés du tiers font le *serment du jeu de paume* c'est à dire de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Quelques nobles et membres du clergé les rejoignent et forment une *assemblée constituante*.

La prise de la Bastille.

Le peuple montre son mécontentement en prenant la bastille le 14 juillet 1789. Par la suite, les paysans craignent des représailles de la part de la noblesse et décident de s'armer pour attaquer les châteaux et brûler les registres d'impôts.

La fin de l'ancien régime.

Le 04 août, les privilèges sont abolis et le 26 août, les députés élaborent la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Enfin, suite à une manifestation des Parisiennes sur Versailles, la famille royale est contrainte de s'installer à Paris.

Le 14 juillet 1790, une grande fête a lieu à Paris. Elle réunit des envoyés de toutes les régions de France.

La Révolution française et l'Empire

Il s'agit d'un résumé assez large pour les néophytes qui sera à compléter par une étude plus thématique. Les facteurs de la Révolution française sont également à comprendre avec la Philosophie des Lumières étudiée dans le chapitre précédent.

Pour les programmes de primaire, il faut souligner la place importante de cette période considérée quasiment de manière patrimoniale.

I. La monarchie constitutionnelle.

1) *La crise de l'ancien régime.*

Une crise économique.

À la veille de la Révolution, la France entre dans une crise économique. Les produits français concurrencés par les produits anglais moins chers, se vendent mal. En 1787-1788, les récoltes sont mauvaises, le blé devient rare et les prix augmentent (crise de subsistance).

Une crise sociale.

La société d'ancien régime est hiérarchisée et inégalitaire (société d'ordre). La bourgeoisie s'est fortement enrichie au XVIII, mais la noblesse et le clergé refusent toujours de leur donner des pouvoirs. Le reste de la population souffrant de la misère, les signes de mécontentement se multiplient.

Une crise financière et politique.

Depuis le début du siècle, le budget de l'état est déficitaire. **Louis XV** et **Louis XVI** ont beaucoup dépensé pour faire face aux multiples guerres et pour rembourser la dette de l'état. Pour résoudre le problème, la monarchie tente d'augmenter les recettes fiscales sans succès. La population réclame des états généraux pour régler les problèmes. Louis XVI cède et les convoque pour le 1^{er} mai 1789.

Sur le plan	Situation	Aspirations
Politique	Monarchie absolue de droit divin	Monarchie parlementaire
Religieux	Catholicisme religion officielle	
Économique	<ul style="list-style-type: none">• Agriculture communautaire traditionnelle• Corporations• Douanes intérieures, péages	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des contraintes communautaires, mais aussi disparition de ces usages, souhaitée par les laboureurs• Maintien des corporations, mais aussi liberté de produire• Liberté de circuler
Social	<ul style="list-style-type: none">• Société figée, hiérarchisée en trois ordres inégaux• Système féodal	Egalité civile : suppression des privilèges et de féodalité
Financier	<ul style="list-style-type: none">• Inégalité : les privilégiés sont exempts d'impôts• Budget déficitaire	Egalité devant l'impôt et suppression de la gabelle